

LES OISEAUX SAUVAGES AU CANADA



- Quatre cent cinquante espèces d'oiseaux vivent au Canada. D'un colibri de trois grammes à un Cygne trompette de 12 kilo, les espèces d'oiseaux se produisent dans toutes les tailles et toutes les couleurs. Le Canada est un pays énorme, et chaque région possède ses espèces caractéristiques. Pour en savoir plus sur trois oiseaux spéciaux «oiseaux du Canada», visitez [le site](#).
- Quatre-vingts pour cent de ces espèces migrent hors du Canada chaque année pour passer leurs hivers ailleurs. La plupart se dirige vers le sud, un grand nombre passant l'hiver aux États-Unis ou au Mexique, mais certaines espèces vont jusqu'à l'extrémité sud de l'Amérique du Sud, un voyage aller-retour de 30 000 km!
- En 1916, le Canada et les États-Unis ont signé un accord pour protéger leurs espèces d'oiseaux partagés et, en 1917, le Canada a adopté une loi visant à protéger la plupart des oiseaux, ce qui rend illégal de faire mal, de recueillir ou de harceler la plupart des espèces d'oiseaux adultes, leurs nids et leurs œufs. Cette loi s'appelle la Loi sur la Convention sur les oiseaux migrateurs.
- Les espèces non protégées par la loi, telles que les oiseaux de proie (faucons, buses, hiboux, etc), sont protégées par les lois provinciales.
- Malgré ces lois, de nombreuses populations d'oiseaux diminuent en raison des actions humaines -principalement la perte d'habitat alors que nous transformons l'habitat naturel en villes, routes et champs agricoles. Permettre à nos chats d'animaux de se promener sans surveillance à l'extérieur peuvent également nuire aux oiseaux.
- Moins d'oiseaux est mauvais pour la nature car les oiseaux sont essentiels pour garder les populations d'insectes nocifs en échec, garder les forêts en bonne santé, étaler les graines de plantes, fertiliser les fleurs et manger des rongeurs comme les souris et les rats qui nuisent à l'agriculture et propagent des maladies.
- Le gouvernement fédéral (Environnement et Changement Climatique Canada) est responsable du respect et de l'application des lois sur les oiseaux du Canada. De nombreuses provinces participent à l'administration des règlements de chasse et des licences. Alors que la plupart des espèces ne peuvent pas être chassées, la chasse de la sauvagine (canards et oies) et des gibiers (gelinottes, dindes sauvages, tétras, etc.) sont autorisés avec des conditions qui identifient la saison et la limite de nombre de chaque espèce d'oiseaux chassé, avec des permis valides délivrés par le gouvernement. La chasse est une activité traditionnelle pour de nombreuses familles canadiennes, en particulier dans les régions rurales et le nord. L'utilisation d'armes à feu au Canada est interdite sans permis fédéral.
- Nature Canada a besoin de votre appui pour faire notre pays plus sûr et sécurisé pour nos oiseaux. Visitez notre [site Web](#) pour en savoir comment participer.

